



Info-négo express

## Quand sera signée la convention ?

---

**Entre le 3 et le 16 avril 2024, la partie patronale a remis au comité de négociation de la FSSS-CSN 117 textes (articles, annexes ou lettres d'entente) concernant la convention collective.**

### Une révision plus que nécessaire

En date du 1er mai 2024, le comité de négociation a fait des retours sur l'ensemble des textes patronaux qui lui ont été présentés.

Toutefois, nous estimons qu'environ 5 % des textes sont toujours manquants.

Notez que plusieurs demandes de modifications ont été soumises par le comité de négociation afin de respecter les termes de notre entente de principe du mois de décembre dernier et de s'abstenir de modifier des dispositions n'ayant pas fait l'objet de négociation.

Considérant que nos retours sur les textes soumis n'ont, pour l'heure, pas fait l'objet de réaction de la partie patronale et qu'elle tarde à le faire, il est encore difficile d'estimer avec précision le moment où il sera possible de signer la convention collective. Cette absence de réaction de leur part fait en sorte que nous ne pouvons identifier les réels enjeux dans les textes.

Nous espérons avoir un retour de nos vis-à-vis dans les prochains jours afin d'avoir de véritables échanges avec eux.

Le contexte inflationniste et l'absence d'augmentation de salaire depuis le 1er avril 2022 nous amènent à œuvrer le plus rapidement possible afin que les salaires soient augmentés, que les rétroactivités soient versées et qu'ainsi l'ensemble des bonifications négociées soient mises en œuvre. Cela dit, il est primordial que l'ensemble des textes de la convention collective soit conforme à l'entente de principe avant l'entrée en vigueur des nouvelles mesures négociées.

Soyez assurés que notre objectif demeure celui de rester à l'intérieur du délai habituel de signature de la convention collective, donc de pouvoir signer d'ici la fin du mois de mai.

Restez à l'affût pour d'autres nouvelles dans les prochains jours.

Solidarité!

